

Quelle est la situation des droits de l'Homme au Burundi ?

Deutsche Welle, 28.06.2016 La situation des droits humains au Burundi a été débattue lors de la 32^{ème} session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme de l'Onu à Genève en Suisse. Selon les autorités, il y aurait une nette amélioration. Pour convaincre l'assistance, Martin Nivyabandi, le ministre burundais des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre s'est confronté aux différents propos tenus par les enquêteurs de l'Onu et la mission de l'Union Africaine d'experts à Bujumbura la semaine passée. Pour ces derniers, des évolutions satisfaisantes ont été observées en 2016, dans le domaine des droits de l'Homme et des libertés.

C'est pourquoi, a poursuivi Martin Nivyabandi, le gouvernement burundais reste confiant en l'avenir du pays. Confiant aussi en l'issue du dialogue politique en cours qui devrait se dérouler dans le strict respect de la souveraineté du Burundi et des résolutions 2248 et 2279 du Conseil de sécurité de l'Onu. Pourtant, cette présentation optimiste de la situation des droits de l'Homme au Burundi, contraste avec la réalité sur le terrain. C'est le constat fait par Sarah Jackson, directrice adjointe d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Par ailleurs, selon Sarah Jackson, Amnesty International suit entre autres avec un grand intérêt, la question du trafic transnational de jeunes filles vers les pays du Golfe. De jeunes filles qui seraient exploitées à des fins domestiques et sexuelles. Ajoutons que le second round des consultations inter-burundaises devrait reprendre le 9 juillet prochain à Arusha en Tanzanie. Le CNARED qui regroupe les principaux opposants à Pierre Nkurunziza ne devrait pas être invité en tant qu'entité à part entière à cette rencontre. Pour écouter la version audio de cet événement, cliquez ici.